

**FCP de droit français**

**ARKEA FOCUS - EUROPEAN  
ECONOMY**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : ARKEA ASSET MANAGEMENT  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**

## SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| 1. Changements intéressant l'OPC            | 3  |
| 2. Rapport de gestion                       | 4  |
| 3. Informations réglementaires              | 5  |
| 4. Certification du Commissaire aux Comptes | 20 |
| 5. Comptes de l'exercice                    | 26 |
| 6. Annexe(s)                                | 59 |
| Caractéristiques de l'OPC                   | 60 |
| Information SFDR                            | 70 |

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2025 : Changement de société de gestion intra-groupe – absorption de FEDERAL FINANCE GESTION par SCHELCHER PRINCE GESTION, qui devient ARKEA ASSET MANAGEMENT

27/01/2025 : Changement de nom Federal Focus - European Economy devient Arkéa Focus - European Economy

## 2. RAPPORT DE GESTION

Sur la période, Arkea Focus – European Economy (part P) affiche une performance nette de +23.20% contre un Benchmark qui a réalisé une performance de +24.25%. Le fonds sous-performe son indice de référence de -1.05%. La part I affiche une performance nette de +23.85% soit une sous-performance de -0.40%. La part A affiche une performance nette de +23.12% soit une sous-performance de -1.13%. La part S affiche une performance de +25.23% soit une surperformance de +0.98%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                       | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|------------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                              | Acquisitions                          | Cessions     |
| 3I GROUP PLC                 | 6 037 947,75                          | 6 983 808,56 |
| GRIFOLS SA                   | 6 466 283,81                          | 6 091 481,02 |
| HEIDELBERG MATERIALS AG      | 6 732 048,65                          | 4 907 646,55 |
| VIVENDI SE                   | 5 750 803,89                          | 5 748 942,58 |
| BT GROUP PLC                 | 5 049 251,53                          | 6 207 504,11 |
| ISS A/S                      | 6 215 997,67                          | 4 281 751,17 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA  | 4 234 797,85                          | 6 211 575,20 |
| TELIA CO AB                  | 5 938 928,54                          | 3 675 981,93 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 5 599 890,80                          | 3 818 792,00 |
| L'OREAL                      | 4 677 127,90                          | 4 580 530,45 |

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 45 000 000,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 45 000 000,00

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
|                                | BARCLAYS BANK PLC (DE)             |

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments                                                                                                 | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) |                                   |
| <b>Total</b>                                                                                                        |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces     |                                   |
| <b>Total</b>                                                                                                        |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels                                                     | Montant en devise du portefeuille |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus                                                  |                                   |
| <b>Total des revenus</b>                                                           |                                   |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais |                                   |
| <b>Total des frais</b>                                                             |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

**a) Titres et matières premières prêtés**

|                      |  |  |  |  |  |
|----------------------|--|--|--|--|--|
| Montant              |  |  |  |  |  |
| % de l'Actif Net (*) |  |  |  |  |  |

(\*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

**b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue**

|                  |  |  |  |  |               |
|------------------|--|--|--|--|---------------|
| Montant          |  |  |  |  | 45 000 000,00 |
| % de l'Actif Net |  |  |  |  | 43,55         |

**c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement**

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|

**d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation**

|                        |  |  |  |  |               |
|------------------------|--|--|--|--|---------------|
| BARCLAYS BANK PLC (DE) |  |  |  |  | 45 000 000,00 |
| ALLEMAGNE              |  |  |  |  |               |

**e) Type et qualité des garanties (collatéral)**

| Type          |  |  |  |  |  |
|---------------|--|--|--|--|--|
| - Actions     |  |  |  |  |  |
| - Obligations |  |  |  |  |  |
| - OPC         |  |  |  |  |  |
| - TCN         |  |  |  |  |  |
| - Cash        |  |  |  |  |  |
| Rating        |  |  |  |  |  |

| Monnaie de la garantie |  |  |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|--|--|
|                        |  |  |  |  |  |

**f) Règlement et compensation des contrats**

|                       |   |  |  |   |  |
|-----------------------|---|--|--|---|--|
| Triparties            |   |  |  | X |  |
| Contrepartie centrale |   |  |  |   |  |
| Bilatéraux            | X |  |  | X |  |

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

**g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches**

|                    |  |  |  |  |  |
|--------------------|--|--|--|--|--|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |  |  |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |  |  |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  |  |  |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |  |  |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |  |  |
| Plus d'1 an        |  |  |  |  |  |
| Ouvertes           |  |  |  |  |  |

**h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches**

|                    |  |  |  |  |               |
|--------------------|--|--|--|--|---------------|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |  |               |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |  |               |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  |  |               |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |  |               |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |  |               |
| Plus d'1 an        |  |  |  |  | 45 000 000,00 |
| Ouvertes           |  |  |  |  |               |

**i) Données sur la réutilisation des garanties**

|                                                                             |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| Montant maximal (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Montant utilisé (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros |  |  |  |  |  |

**j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

|             |  |  |  |  |  |
|-------------|--|--|--|--|--|
| Caceis Bank |  |  |  |  |  |
| Titres      |  |  |  |  |  |
| Cash        |  |  |  |  |  |

**k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

|        |  |  |  |  |  |
|--------|--|--|--|--|--|
| Titres |  |  |  |  |  |
| Cash   |  |  |  |  |  |

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

#### **l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

| Revenus        |  |  |  |  |  |
|----------------|--|--|--|--|--|
| - OPC          |  |  |  |  |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |  |  |
| - Tiers        |  |  |  |  |  |
| Coûts          |  |  |  |  |  |
| - OPC          |  |  |  |  |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |  |  |
| - Tiers        |  |  |  |  |  |

#### **e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

N/A - Garantie en cash uniquement.

#### **i) Données sur la réutilisation des garanties**

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres.

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM),
- o Dépôt,
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité,
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité,
- o Prises en pension ».

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

#### **k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

N/A - Garantie en cash uniquement.

#### **l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

## **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Arkéa Asset Management intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

## **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

## **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Arkéa Asset Management procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

## **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires).

Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

## **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

### **Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

« Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».

## **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

### **1- PRÉAMBULE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Conformément à la réglementation (cf. annexe 1), Arkéa Asset Management a élaboré et mis en œuvre une politique de rémunération de ses collaborateurs (salariés et dirigeants exécutifs) qui permet d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société, des actionnaires et des salariés, en conformité avec la réglementation, la raison d'être du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et une Finance responsable que Arkéa Asset Management promeut.

Cette politique vise à :

- favoriser une gestion saine et efficiente des risques et prévenir une prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêt.
- attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et compétents dans les domaines d'activité de Arkéa Asset Management en cohérence avec les pratiques de marché dans le secteur de la gestion d'actifs.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

Arkéa Asset Management porte une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et veille notamment à prévenir les écarts de rémunération. Les objectifs de la société en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

Par ailleurs, Arkéa Asset Management intègre les risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, la prise en compte des thématiques ESG et la maîtrise du risque de durabilité font partie des indicateurs clés de performance déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus (cf. annexe 2).

Les activités de Arkéa Asset Management sont la gestion collective et la gestion individualisée sous mandat.

La gestion collective est exercée :

- sous la forme d'OPCVM au sens de la Directive OPCVM,
- sous la forme de FIA au sens de la Directive AIFM, destinés à des investisseurs institutionnels.

La gestion individualisée sous mandat est exercée auprès d'une clientèle institutionnelle.

Par ailleurs, les gérants sauf exception (Fonds de dette privée et de Dette Infrastructure) gèrent indifféremment des OPCVM et des FIA dont la quasi-totalité ont une durée de placement recommandée comprise entre un an et trois ans.

## **2- PRINCIPES D'ELABORATION, D'ACTUALISATION ET DE CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION**

L'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs de Arkéa Asset Management relèvent de l'initiative du Directoire. Ce dernier doit en réexaminer annuellement les principes généraux afin de s'assurer qu'elle est bien adaptée à sa taille, à son organisation et à la nature de ses activités.

Cette politique et ses modifications ultérieures sont soumises au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'est vu confier une mission d'examen par le Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management. Cette instance constituée de personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein de la société veille également à sa bonne application.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil de surveillance de Arkéa Asset Management qui est destinataire des informations le concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

Les membres du Comité des rémunérations sont membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et nommés par ce dernier.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- a. Examine la politique de rémunération de Arkéa Asset Management et son dispositif de rémunérations variables.
- b. Supervise la rémunération des dirigeants effectifs de Arkéa Asset Management.
- c. Recourt, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Enfin pour rappel, les principes généraux de cette politique de rémunération avaient déjà fait l'objet d'une validation de l'Autorité des marchés financiers lors de l'entrée en vigueur de la Directive UCITS V. Toutes les modifications de cette politique devront être portées à la connaissance de l'AMF et si elles ont un caractère significatif, une nouvelle validation sera nécessaire.

## **3- PERSONNEL CONCERNÉ**

Compte tenu de la taille de Arkéa Asset Management et de son organisation interne, la politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs (salariés et Directoire). Une liste du personnel identifié et concerné par la perception d'une rémunération variable est établie et actualisée au moins une fois par an et communiquée en tant que de besoin, notamment auprès du Comité des Rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

## **4- COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE**

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. Elle valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des collaborateurs et qu'une politique souple puisse être appliquée en matière de composante variable (bonus) de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

## **5- RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE PAIEMENT DES BONUS ANNUELS**

Les règles d'attribution et de paiement des bonus sont adaptées à la taille de Arkéa Asset Management, à son organisation interne ainsi qu'à la nature de ses activités décrites en préambule et au point 3.

Les propositions de « bonus » annuels des collaborateurs de Arkéa Asset Management sont arrêtées par le Directoire de la société après échanges avec les différents managers qui ont évalué les collaborateurs. Les propositions de bonus sont ensuite soumises à au moins un membre du Comex du Crédit Mutuel Arkéa (Directeur du pôle Produits).

S'agissant des Dirigeants effectifs, les niveaux de bonus sont présentés au Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, le bonus rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives de chaque collaborateur mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés préalablement.

L'annexe 2 précise les indicateurs clés de performance, déclinés par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus.

L'enveloppe globale des bonus étant doublement plafonnée (Cf. infra), il n'est pas possible de déterminer de cibles de bonus en début d'année.

Si la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%, le bonus attribué en tiendra compte.

Le montant total des « bonus » attribués aux collaborateurs de Arkéa Asset Management est au maximum égal à 20% du résultat d'exploitation (hors résultats financiers, éléments exceptionnels, avant impôts et avant prise en compte des bonus et de l'Intéressement).

Le montant total des « bonus » annuels est plafonné au montant de la masse salariale annuelle.

La masse salariale brute annuelle est observée au 31/12 de l'année. Ce chiffre arrêté par l'Expert-comptable de Arkéa Asset Management représente la somme des salaires fixes bruts acquis au titre de l'année.

Enfin, l'attribution de bonus au titre d'un exercice est conditionnée par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif (établi selon les normes IFRS).

Le paiement du bonus attribué à chaque collaborateur au titre de l'exercice N est échelonné sur quatre exercices en application des règles suivantes :

a) La partie versée à l'issue de l'exercice N est payée en numéraire en N+1. Elle est déterminée en déduisant la partie différée.

b) La partie différée est égale à une proportion du bonus déterminée par la formule suivante :

$D = \text{Min} (50\% * B ; \text{max} (0 ; 80\% * (B - 37.000 \text{ €}))$

Avec B = bonus attribué au titre de l'exercice N.

D = partie différée du bonus

La partie différée est versée à l'issue des trois exercices suivants par fraction égale, soit en N+2, N+3 et N+4. Elle est indexée sur la performance d'un panier d'organismes de placements collectifs (OPC) représentatif de la gestion de Arkéa Asset Management. Ce panier est déterminé à la clôture de chaque exercice N pour l'indexation sur la période N+1 et comprend à la fois des OPCVM et des FIA. Ce dispositif d'indexation ne favorise ni la prise de risque, ni n'est porteur de conflits d'intérêts potentiels.

L'attribution et le versement des bonus doivent être compatibles avec la situation financière de Arkéa Asset Management et cohérents avec l'évaluation du collaborateur sur la base des indicateurs clés de performance spécifiques à son poste (Cf. annexe 2). Si l'exercice suivant s'avère négatif, la partie différée du « bonus » peut être réduite d'un an dans la proportion :

Perte Exercice N+1/gains Exercice N. De même, une faute grave ou lourde avérée d'un collaborateur conduisant à son licenciement peut donner lieu à une réduction du bonus différé.

En cas de départ en cours d'exercice, quel qu'en soit le motif sauf licenciement pour faute grave ou lourde, les « bonus » éventuellement reportés antérieurement, restent dus, selon les conditions et modalités décrites ci-dessus.

L'attribution d'un bonus garanti est interdite sauf cas exceptionnel, dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année. Les règles d'échelonnement s'appliquent également dans ce cas.

#### Annexe 1 : Références réglementaires en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération mise en œuvre doit respecter :

a) l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF qu'elle a précisé dans sa position n°2013-11

b) L'article 314-85-2 du Règlement Général de l'AMF

#### Article 319-10

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération globale, y compris les salaires et les prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par l'organe de direction dans l'exercice de sa fonction de surveillance ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou du FIA concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté au cycle de vie des FIA gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur une période tenant compte de la politique de remboursement des FIA gérés et des risques d'investissement qui y sont liés ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13° En fonction de la structure juridique du FIA et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions du FIA concerné, ou en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents, à moins que la gestion des FIA ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments visés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires du FIA ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu du cycle de vie et de la politique de remboursement du FIA concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés au FIA en question.

La période visée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois à cinq ans, à moins que le cycle de vie du FIA concerné ne soit plus court. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, du FIA et de la personne concernés.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou le FIA concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°. Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

18° La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par le FIA lui-même, y compris l'intéressement aux plus-values, et à tout transfert de parts ou d'actions du FIA, effectués en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque du FIA qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des FIA qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou du FIA concerné, et que l'organe de direction est appelé à arrêter dans l'exercice de sa fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre de l'organe de direction qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres de l'organe de direction qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

## Article 314-85-2

I. - Lorsqu'elle définit et met en œuvre les politiques de rémunération, portant notamment sur les composantes fixes et variables des salaires et des prestations de pension discrétionnaires, pour les catégories de personnel mentionnées à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier, la société de gestion de portefeuille respecte les principes suivants d'une manière et dans une mesure qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités :

1° La politique de rémunération est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM que la société de gestion de portefeuille gère ;

2° La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ;

3° L'organe de direction de la société de gestion de portefeuille, dans l'exercice de sa fonction de surveillance ou, lorsque les fonctions de gestion et de surveillance sont séparées, le conseil de surveillance de la société de gestion ou tout autre organe ou personne exerçant des fonctions de surveillance équivalentes dans une société ayant une autre forme sociale adopte la politique de rémunération, réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération, est responsable de sa mise en œuvre et la supervise. Les tâches mentionnées au présent paragraphe ne sont exécutées que par des membres des organes précités qui n'exercent aucune fonction exécutive au sein de la société de gestion de portefeuille concernée et sont spécialisés dans la gestion des risques et les systèmes de rémunération ;

4° La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier qu'elle respecte les politiques et procédures de rémunération adoptées par les organes mentionnés au 3° ;

5° Le personnel engagé dans des fonctions de contrôle est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions, indépendamment des performances des secteurs d'exploitation qu'il contrôle ;

6° La rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est directement supervisée par le comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe ;

7° Lorsque la rémunération varie en fonction des performances, son montant total est établi lors de l'évaluation des performances individuelles en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPCVM concernés et au regard des risques qu'ils prennent avec celle des résultats d'ensemble de la société de gestion de portefeuille et en tenant compte de critères financiers et non financiers ;

8° L'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de l'OPCVM et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période ;

9° La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau salarié et est limitée à la première année d'engagement ;

10° Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable ;

11° Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec ;

12° La mesure des performances, lorsqu'elle sert de base au calcul des composantes variables de la rémunération individuelle ou collective, comporte un mécanisme global d'ajustement qui intègre tous les types de risques actuels et futurs ;

13 ° En fonction de la structure juridique de l'OPCVM et de son règlement ou de ses documents constitutifs, une part importante, et dans tous les cas au moins égale à 50 % de la composante variable de la rémunération, consiste en des parts ou des actions de l'OPCVM concerné, en une participation équivalente, ou en des instruments liés aux actions ou en des instruments non numéraires équivalents présentant des incitations aussi efficaces que les instruments mentionnés au présent paragraphe, à moins que la gestion d'OPCVM ne représente moins de 50 % du portefeuille total géré par la société de gestion de portefeuille, auquel cas le seuil minimal de 50 % ne s'applique pas.

Les instruments mentionnés au présent paragraphe sont soumis à une politique de rétention appropriée visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère et sur ceux des porteurs ou actionnaires de cet OPCVM.

Le présent paragraphe s'applique tant à la part de la composante variable de la rémunération reportée conformément au 14° qu'à la part de la rémunération variable non reportée ;

14° Le paiement d'une part substantielle, et dans tous les cas au moins égale à 40 % de la composante variable de la rémunération, est reporté pendant une période appropriée compte tenu de la période de détention recommandée aux porteurs de parts ou actionnaires de l'OPCVM concerné. Cette part est équitablement proportionnée à la nature des risques liés à l'OPCVM en question.

La période mentionnée à l'alinéa précédent devrait être d'au moins trois ans. La rémunération due en vertu de dispositifs de report n'est acquise au maximum qu'au prorata. Si la composante variable de la rémunération représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60 % de ce montant est reporté ;

15° La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la société de gestion de portefeuille dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, de l'OPCVM et de la personne concernée.

Le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille ou l'OPCVM concerné enregistre des performances financières médiocres ou négatives, compte tenu à la fois des rémunérations actuelles et des réductions des versements de montants antérieurement acquis, y compris par des dispositifs de malus ou de restitution ;

16° La politique en matière de pensions est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la société de gestion de portefeuille et des OPCVM qu'elle gère.

Si le salarié quitte la société de gestion de portefeuille avant la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont conservées par la société de gestion de portefeuille pour une période de cinq ans sous la forme d'instruments définis au 13°.

Dans le cas d'un salarié qui atteint l'âge de la retraite, les prestations de pension discrétionnaires sont versées au salarié sous la forme d'instruments définis au 13°, sous réserve d'une période de rétention de cinq ans ;

17 ° Le personnel est tenu de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans ses conventions de rémunération ;

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

II. - Les principes énoncés au I s'appliquent à tout type de rémunération versée par la société de gestion de portefeuille, à tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts ou d'actions de l'OPCVM, effectué en faveur des catégories de personnel, y compris le directoire, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que le directoire et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur son profil de risque ou sur le profil de risque de l'OPCVM qu'elle gère.

III. - Les sociétés de gestion de portefeuille qui sont importantes en raison de leur taille ou de la taille des OPCVM qu'elles gèrent, de leur organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la complexité de leurs activités créent un comité de rémunération. Celui-ci est institué de sorte qu'il puisse faire preuve de compétence et d'indépendance dans son appréciation des politiques et pratiques de rémunération et des incitations créées pour la gestion des risques.

Le comité de rémunération est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération, notamment celles qui ont des répercussions sur le risque et la gestion des risques de la société de gestion de portefeuille ou de l'OPCVM concerné, et que les organes mentionnés au 3° du I sont appelés à arrêter dans l'exercice de leur fonction de surveillance. Le comité de rémunération est présidé par un membre des organes mentionnés au 3° du I qui n'exerce pas de fonctions exécutives auprès de la société de gestion de portefeuille concernée. Les membres du comité de rémunération sont des membres des organes mentionnés au 3° du I qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de la société de gestion de portefeuille concernée.

Lorsque la représentation des travailleurs au sein des organes mentionnés au 3° du I est prévue, le comité de rémunération comprend un ou plusieurs représentants des travailleurs.

Lors de la préparation de ses décisions, le comité de rémunération tient compte des intérêts à long terme des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et des autres parties prenantes ainsi que de l'intérêt public.

Annexe 2 : Indicateurs clés de performance déclinées par fonction opérationnelle pour l'attribution des bonus  
Ces indicateurs clés de performance définis en début d'année sont appréciés lors de l'entretien d'évaluation annuel de décembre N/janvier N+1

#### A- Indicateurs clés de performance des gérants et des analystes financiers/ESG

- La performance des portefeuilles ajustée au risque sur 1 et 3 ans (ratios de sharpe) ou classement par quartile dans l'univers concurrentiel avec un ajustement aux risques ou au sein d'un univers de comparaison arrêté par le Directoire au début de chaque année si cela est pertinent par rapport à la classe d'actifs concernée.
- La quote-part des portefeuilles gérés dans le résultat d'exploitation
- La contribution qualitative individuelle (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management ...)
- Prise en compte des critères et contraintes ESG et du risque de durabilité dans les analyses et les décisions d'investissements
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

#### B- Indicateurs clés de performance des fonctions commerciales

- La collecte nette dans un environnement favorable (bonnes performances passées) ou limitation de la décollecte nette dans un environnement défavorable (performances passées médiocres), la diversification de la clientèle, le gain de parts de marché ...;
- La contribution qualitative individuelle (qualité des réponses aux appels d'offre, de l'expression des besoins en interne, du suivi de la clientèle, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation / conduite de projets, management...)
- Prise de connaissance des nouvelles règles de durabilité pour être en capacité d'informer les clients correctement
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

#### C- Indicateurs clés de performance des fonctions supports (marketing, communication et service clients, opérations, finances, systèmes d'information, ressources humaines ...)

- La contribution qualitative individuelle (réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, participation /conduite de projets, management ...)
- Mise en œuvre et intégration de la réglementation ESG/Risque de durabilité dans les outils (MO), dans les présentations commerciales (Marketing), dans les critères d'évaluation (RH)...
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.

#### D- Indicateurs clés de performance des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle interne)

- La contribution qualitative individuelle (qualité des contrôles devant permettre le respect de la Réglementation et/ou des limites de risque, qualité des conseils prodigués en interne, participation / conduite de projets, réactivité et fiabilité, compétences techniques, contribution aux travaux et projets transversaux de la société de gestion, management...)
- Implémentation de la réglementation sur le risque de durabilité au sein de la SGP et dans les plans de contrôle.
- Le respect de la réglementation, des procédures et politiques organisationnelles internes.
- le montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel, avec la ventilation suivante :
  - nombre de collaborateurs percevant une rémunération fixe **173 salariés, dont 8 mis à disposition par le Groupe CMA** pour un montant global des rémunérations fixes de **12 295 016 €**
  - nombre de collaborateurs percevant une rémunération variable **79 salariés, dont 8 mis à disposition par le Groupe CMA** pour un montant global des rémunérations variables **1 972 449 €**
- l'intéressement aux plus-values (carried interest) versé par le FIA => **non applicable**
- le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre :
  - les cadres supérieurs : nombre + montant agrégé des rémunérations = **10 cadres supérieurs, dont 8 mis à disposition par le Groupe CMA pour un montant de rémunération agrégé (fixe + variable) de 1 810 905 €**
  - les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA (preneurs de risques identifiés) : cf. réponse ci-dessous

Conformément aux exigences applicables en matière de politique de rémunération, la société de gestion identifie, au niveau global, les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (preneurs de risques identifiés), selon une approche conforme aux dispositions de la directive AIFM et aux orientations de l'ESMA.

Toutefois, il convient de préciser que les équipes de gestion interviennent de manière transverse sur différents types de mandats et véhicules (FIA, OPCVM et mandats), sans segmentation opérationnelle stricte des fonctions ou des temps consacrés par typologie de portefeuille.

Dans ce contexte, la société de gestion ne dispose pas, à ce stade, d'un référentiel permettant d'allouer de manière précise et robuste les effectifs ou les rémunérations variables des preneurs de risques identifiés spécifiquement à un FIA donné. La société de gestion étudie néanmoins les modalités d'amélioration de ses dispositifs afin de disposer d'une allocation par FIA.

#### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ARKEA ASSET MANAGEMENT  
1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon  
Tél : 09.69.32.00.32  
e-mail : [contact@arkea-am.com](mailto:contact@arkea-am.com)

#### 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

# **FCP ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FCP ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY**

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

12/6/2026

DocuSigned by:  
**DUNAND-ROUX Gilles**  
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR                                | 31/12/2025            | 31/12/2024           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                       |                      |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                       |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>100 580 692,52</b> | <b>68 737 680,53</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 100 580 692,52        | 68 737 680,53        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                      |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                       |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                       |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    |                       |                      |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                       |                      |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                       |                      |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                       |                      |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   |                       |                      |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                       |                      |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            |                       |                      |
| OPCVM                                                           |                       |                      |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne |                       |                      |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                       |                      |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               |                       |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>19 212,89</b>      |                      |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                       |                      |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                       |                      |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                       |                      |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                       |                      |
| Titres financiers empruntés                                     |                       |                      |
| Titres financiers donnés en pension                             |                       |                      |
| Autres opérations temporaires                                   |                       |                      |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            |                       |                      |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                       |                      |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>100 599 905,41</b> | <b>68 737 680,53</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>205 178,16</b>     | <b>569 819,33</b>    |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>2 964 090,63</b>   | <b>1 752 738,31</b>  |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>3 169 268,79</b>   | <b>2 322 557,64</b>  |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>103 769 174,20</b> | <b>71 060 238,17</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR                          | 31/12/2025            | 31/12/2024           |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                       |                      |
| Capital                                                    | 83 838 337,12         | 63 365 939,17        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                       |                      |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                       |                      |
| Résultat net de l'exercice                                 | 19 494 720,71         | 6 613 529,16         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>103 333 057,83</b> | <b>69 979 468,33</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                       |                      |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>103 333 057,83</b> | <b>69 979 468,33</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                       |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                       |                      |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                       |                      |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                       |                      |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  |                       | <b>576 852,82</b>    |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                       |                      |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                       |                      |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        |                       | <b>576 852,82</b>    |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                       |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 355 090,40            | 484 662,87           |
| Concours bancaires                                         | 81 025,97             | 19 254,15            |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>436 116,37</b>     | <b>503 917,02</b>    |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>103 769 174,20</b> | <b>71 060 238,17</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR                                                     | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                      |                      |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                      |                      |
| Produits sur actions                                                                        | 2 285 821,08         | 1 756 653,99         |
| Produits sur obligations                                                                    |                      |                      |
| Produits sur titres de créances                                                             |                      |                      |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    |                      |                      |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 |                      |                      |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              |                      |                      |
| Produits sur prêts et créances                                                              |                      |                      |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             |                      |                      |
| Autres produits financiers                                                                  | 72 065,41            | 65 717,04            |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>2 357 886,49</b>  | <b>1 822 371,03</b>  |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                      |                      |
| Charges sur opérations financières                                                          |                      |                      |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  | -1 997 023,10        |                      |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               |                      |                      |
| Charges sur emprunts                                                                        |                      |                      |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              |                      |                      |
| Charges sur passifs de financement                                                          |                      |                      |
| Autres charges financières                                                                  | -1 897,79            | -29 624,39           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>-1 998 920,89</b> | <b>-29 624,39</b>    |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>358 965,60</b>    | <b>1 792 746,64</b>  |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                      |                      |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         |                      |                      |
| Autres produits                                                                             |                      |                      |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                      |                      |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -1 638 419,87        | -1 398 162,95        |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                      |                      |
| Impôts et taxes                                                                             |                      |                      |
| Autres charges                                                                              |                      |                      |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-1 638 419,87</b> | <b>-1 398 162,95</b> |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-1 279 454,27</b> | <b>394 583,69</b>    |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-230 503,60</b>   | <b>68 135,15</b>     |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>-1 509 957,87</b> | <b>462 718,84</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                      |                      |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 10 528 927,57        | 3 606 424,97         |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -394 879,88          | -207 469,87          |
| Frais de recherche                                                                          |                      |                      |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                      |                      |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                      |                      |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>10 134 047,69</b> | <b>3 398 955,10</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>1 703 368,31</b>  | <b>-34 378,77</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>11 837 416,00</b> | <b>3 364 576,33</b>  |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR                                                             | 31/12/2025           | 31/12/2024          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                      |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 7 966 510,54         | 1 695 276,23        |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises                                              | -78,25               | 120,17              |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                      |                     |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                      |                     |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>7 966 432,29</b>  | <b>1 695 396,40</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>1 200 830,29</b>  | <b>1 090 837,59</b> |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>9 167 262,58</b>  | <b>2 786 233,99</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                      |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         |                      |                     |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                      |                     |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                      |                     |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  |                      |                     |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>19 494 720,71</b> | <b>6 613 529,16</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'économie européenne », les investissements se feront sur des entreprises européennes qui privilégient une activité en Europe.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|                                                         | 31/12/2021           | 30/12/2022           | 29/12/2023           | 31/12/2024           | 31/12/2025            |
|---------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>89 692 897,49</b> | <b>70 346 769,45</b> | <b>55 620 652,81</b> | <b>69 979 468,33</b> | <b>103 333 057,83</b> |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A en EUR</b>     |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                               |                      |                      |                      | 3 368 664,47         | 8 152 828,25          |
| Nombre de titres                                        |                      |                      |                      | 31 917,464           | 62 741,384            |
| Valeur liquidative unitaire                             |                      |                      |                      | 105,54               | 129,94                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes |                      |                      |                      | 4,55                 | 14,90                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      |                      |                      |                      | 0,53                 | -2,03                 |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I en EUR</b>     |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                               | 2 773 700,14         | 2 275 428,05         | 1 305 529,59         | 1 449 290,64         | 10 347 463,55         |
| Nombre de titres                                        | 12 101,431           | 12 039,834           | 6 694,125            | 6 657,699            | 38 379,968            |
| Valeur liquidative unitaire                             | 229,20               | 188,99               | 195,02               | 217,68               | 269,60                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 2,67                 | -0,09                | -4,31                | 10,47                | 30,79                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,65                | -0,58                | -0,57                | 3,25                 | -2,73                 |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P en EUR</b>     |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                               | 86 919 197,35        | 68 071 341,40        | 54 315 123,22        | 65 161 098,66        | 84 832 427,98         |
| Nombre de titres                                        | 472 140,095          | 454 286,852          | 355 856,823          | 385 755,825          | 407 664,763           |
| Valeur liquidative unitaire                             | 184,09               | 149,84               | 152,63               | 168,91               | 208,09                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 2,15                 | -0,07                | -3,38                | 8,16                 | 23,84                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -2,81                | -2,49                | -2,46                | 1,09                 | -3,13                 |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S en EUR</b>     |                      |                      |                      |                      |                       |
| Actif net                                               |                      |                      |                      | 414,56               | 338,05                |
| Nombre de titres                                        |                      |                      |                      | 3,3252               | 2,1652                |
| Valeur liquidative unitaire                             |                      |                      |                      | 124,67               | 156,12                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes |                      |                      |                      | 5,36                 | 17,67                 |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      |                      |                      |                      | -0,14                | 0,07                  |

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Exposition des positions Hors-Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ;
- des commissions de mouvement facturées au Fonds ;
- tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au Fonds.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter au document d'informations clés.

| Frais facturés au FCP                                                                          | Assiette                           | Taux barème                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services *                    | Actif net                          | <b>Part P</b><br>2 % TTC maximum                                                                                                                              |
|                                                                                                |                                    | <b>Part I</b><br>1 % TTC maximum                                                                                                                              |
|                                                                                                |                                    | <b>Part A</b><br>2 % TTC maximum                                                                                                                              |
|                                                                                                |                                    | <b>Part S</b><br>0,40% TTC maximum                                                                                                                            |
| <b>Frais indirects maximum</b><br>(commissions et frais de gestion)                            | Actif net                          | Néant (**)                                                                                                                                                    |
| Prestataires percevant des commissions de mouvement :<br>• Dépositaire<br>• Société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction | Néant                                                                                                                                                         |
| Commission de surperformance                                                                   | Actif net                          | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis)*** |

(\*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05. Les frais de fonctionnement et autres services sont détaillés dans la position-recommandation AMF DOC-2011-05. Ils comprennent : les frais d'enregistrement et de référencement du Fonds, les frais d'information clients et distributeurs, les frais des données, les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité,..., les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, les frais opérationnels ainsi que les frais liés à la connaissance client. Une quote part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Fonds, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

L'information relative à l'ensemble de ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

(\*\*) Compte tenu du fait que le Fonds n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé (DIC) ni dans le total des frais affiché, dans le prospectus.

Les frais mentionnés ci-dessous sont hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Fonds) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, taxe Aberdeen...) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

(\*\*\*) Méthode de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) sur la période d'observation. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines de l'ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2023. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et surperforme l'indice de référence sur l'exercice. Dans ce cas, la Société de Gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision de 15% de la surperformance des lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la Société de Gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                        | <b>Affectation des revenus nets</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A | Capitalisation                      | Capitalisation                                               |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S | Capitalisation                      | Capitalisation                                               |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P | Capitalisation                      | Capitalisation                                               |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I | Capitalisation                      | Capitalisation                                               |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2025            | 31/12/2024           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>69 979 468,33</b>  | <b>55 620 652,81</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                       |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 21 045 087,20         | 22 850 290,12        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -4 512 523,41         | -13 980 409,79       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -1 279 454,27         | 394 583,69           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 10 134 047,69         | 3 398 955,10         |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 7 966 432,29          | 1 695 396,40         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                       |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                       |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                       |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                       |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                       |                      |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                       |                      |
| Autres éléments                                                                  |                       |                      |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>103 333 057,83</b> | <b>69 979 468,33</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts    | En montant    |
|-------------------------------------------------------|-------------|---------------|
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A</b>          |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 32 074,507  | 3 904 126,39  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 250,587  | -152 973,88   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 30 823,920  | 3 751 152,51  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 62 741,384  |               |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I</b>          |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 35 271,351  | 9 188 989,86  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -3 549,082  | -936 813,29   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 31 722,269  | 8 252 176,57  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 38 379,968  |               |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P</b>          |             |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 39 706,245  | 7 951 970,95  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -17 797,307 | -3 422 565,38 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 21 908,938  | 4 529 405,57  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 407 664,763 |               |

**B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice**

|                                                       | En parts | En montant |
|-------------------------------------------------------|----------|------------|
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S</b>          |          |            |
| Parts souscrites durant l'exercice                    |          |            |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1,1600  | -170,86    |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -1,1600  | -170,86    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2,1652   |            |

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A</b>                |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I</b>                |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P</b>                |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S</b>                |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises |            |
| Commissions de souscription acquises                        |            |
| Commissions de rachat acquises                              |            |

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN                        | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| ARKEA FOCUS -<br>EUROPEAN<br>ECONOMY A<br>FR001400NJ57 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 8 152 828,25       | 62 741,384         | 129,94                |
| ARKEA FOCUS -<br>EUROPEAN<br>ECONOMY I<br>FR0010378380 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 10 347 463,55      | 38 379,968         | 269,60                |
| ARKEA FOCUS -<br>EUROPEAN<br>ECONOMY P<br>FR0000442949 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 84 832 427,98      | 407 664,763        | 208,09                |
| ARKEA FOCUS -<br>EUROPEAN<br>ECONOMY S<br>FR001400NJ65 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 338,05             | 2,1652             | 156,12                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |                    |              |               |                  |
|--------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|------------------|
|                                                  |                   | Pays 1                                              | Pays 2             | Pays 3       | Pays 4        | Pays 5           |
|                                                  |                   | ESPAGNE<br>+/-                                      | ROYAUME-UNI<br>+/- | SUEDE<br>+/- | ITALIE<br>+/- | ALLEMAGNE<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| Actions et valeurs assimilées                    | 100 580,69        | 17 573,63                                           | 12 976,29          | 11 808,06    | 8 877,48      | 7 764,31         |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |                                                     |                    |              |               |                  |
| Futures                                          |                   | NA                                                  | NA                 | NA           | NA            | NA               |
| Options                                          |                   | NA                                                  | NA                 | NA           | NA            | NA               |
| Swaps                                            | 45 000,00         | NA                                                  | NA                 | NA           | NA            | NA               |
| Autres instruments financiers                    |                   | NA                                                  | NA                 | NA           | NA            | NA               |
| <b>Total</b>                                     | <b>145 580,69</b> |                                                     |                    |              |               |                  |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                   | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| <b>Total</b>                      |                   |                                            |            |         |                                    |          |

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Obligations                                      |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Titres de créances                               |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | 2 964,09              |                                              |                                       |                        | 2 964,09                                      |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Emprunts                                         |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | -81,03                |                                              |                                       |                        | -81,03                                        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Options                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Swaps                                            | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Total</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        | <b>2 883,06</b>                               |

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*)<br>+/- | [3 - 6 mois]<br>(*)<br>+/- | [6 - 12 mois]<br>(*)<br>+/- | [1 - 3 ans]<br>(*)<br>+/- | [3 - 5 ans]<br>(*)<br>+/- | [5 - 10 ans]<br>(*)<br>+/- | >10 ans<br>(*)<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Dépôts                                           |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Obligations                                      |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Titres de créances                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | 2 964,09                   |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Passif</b>                                    |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Emprunts                                         |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | -81,03                     |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Futures                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Options                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Swaps                                            |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Autres instruments                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Total</b>                                     | <b>2 883,06</b>            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>GBP<br>+/- | Devise 2<br>SEK<br>+/- | Devise 3<br>CHF<br>+/- | Devise 4<br>DKK<br>+/- | Devise N<br>Autres devises<br>+/- |
|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Dépôts                                           |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Actions et valeurs assimilées                    | 12 976,29              | 11 808,06              | 6 688,38               | 4 821,82               | 4 199,23                          |
| Obligations et valeurs assimilées                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Titres de créances                               |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Créances                                         | 31,16                  |                        |                        |                        |                                   |
| Comptes financiers                               |                        | 1,41                   |                        |                        |                                   |
| <b>Passif</b>                                    |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Emprunts                                         |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Dettes                                           |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Comptes financiers                               | -53,11                 |                        | -13,23                 | -10,28                 | -4,41                             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Devises à recevoir                               |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Devises à livrer                                 |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Futures options swaps                            |                        |                        |                        |                        |                                   |
| Autres opérations                                |                        |                        |                        |                        |                                   |
| <b>Total</b>                                     | <b>12 954,34</b>       | <b>11 809,47</b>       | <b>6 675,15</b>        | <b>4 811,54</b>        | <b>4 194,82</b>                   |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              |                      |                          |                  |
| Obligations et valeurs assimilées                |                      |                          |                  |
| Titres de créances                               |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               |                      |                          |                  |
| <b>Solde net</b>                                 |                      |                          |                  |

**C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dépôts                                                         |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| BARCLAYS BANK PLC (DE)                                         | 19,21                                      |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |                                            |                                          |
| Titres financiers empruntés                                    |                                            |                                          |
| Titres reçus en garantie                                       |                                            |                                          |
| Titres financiers donnés en pension                            |                                            |                                          |
| Créances                                                       |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |                                            |                                          |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| Dettes                                                         |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit           | 31/12/2025         |
|-----------------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| <b>Créances</b>                         |                                  |                    |
|                                         | Souscriptions à recevoir         | 84 243,59          |
|                                         | Rétrocession de frais de gestion | 13 035,04          |
|                                         | Coupons et dividendes en espèces | 107 899,53         |
| <b>Total des créances</b>               |                                  | <b>205 178,16</b>  |
| <b>Dettes</b>                           |                                  |                    |
|                                         | Frais de gestion fixe            | 205 105,07         |
|                                         | Frais de gestion variable        | 148 793,13         |
|                                         | Autres dettes                    | 1 192,20           |
| <b>Total des dettes</b>                 |                                  | <b>355 090,40</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                                  | <b>-149 912,24</b> |

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                                        | 31/12/2025   |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A</b>           |              |
| Commissions de garantie                                |              |
| Frais de gestion fixes                                 | 112 809,44   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,90         |
| Frais de gestion variables provisionnés                |              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés |              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 21,06        |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |              |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I</b>           |              |
| Commissions de garantie                                |              |
| Frais de gestion fixes                                 | 45 396,04    |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,90         |
| Frais de gestion variables provisionnés                |              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés |              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 49,29        |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       |              |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |              |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P</b>           |              |
| Commissions de garantie                                |              |
| Frais de gestion fixes                                 | 1 471 522,47 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 1,95         |
| Frais de gestion variables provisionnés                |              |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés |              |
| Frais de gestion variables acquis                      | 8 618,97     |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,01         |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |              |
| <b>Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S</b>           |              |
| Commissions de garantie                                |              |
| Frais de gestion fixes                                 | 0,60         |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,15         |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,47         |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,12         |
| Frais de gestion variables acquis                      | 1,53         |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,39         |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |              |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 31/12/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Garanties reçues<br>- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan<br>Garanties données<br>- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine<br>Engagements de financement reçus mais non encore tirés<br>Engagements de financement donnés mais non encore tirés<br>Autres engagements hors bilan |            |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |            |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                                                   | 31/12/2025 |
|---------------------------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée<br>Titres empruntés |            |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                                                        | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions<br>Obligations<br>TCN<br>OPC<br>Instruments financiers à terme |           |         |            |
| <b>Total des titres du groupe</b>                                      |           |         |            |

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets               | 31/12/2025           | 31/12/2024        |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | <b>-1 509 957,87</b> | <b>462 718,84</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b><br>Report à nouveau                    | <b>-1 509 957,87</b> | <b>462 718,84</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                             | <b>-1 509 957,87</b> | <b>462 718,84</b> |

### Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                                                                                                                                                   | 31/12/2025              | 31/12/2024            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                                                                                                                                                 | <b>-127 968,85</b>      | <b>17 152,67</b>      |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau                                                                                                                                                                   | <b>-127 968,85</b>      | <b>17 152,67</b>      |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                                                                                                                                                                                 | <b>-127 968,85</b>      | <b>17 152,67</b>      |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation                                                                                                                                 | <br><br><br>-127 968,85 | <br><br><br>17 152,67 |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>-127 968,85</b>      | <b>17 152,67</b>      |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires                                                                                                       |                         |                       |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre de parts<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |                         |                       |

## Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025         | 31/12/2024       |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>-104 873,41</b> | <b>21 667,14</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                    |                  |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-104 873,41</b> | <b>21 667,14</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                    |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-104 873,41</b> | <b>21 667,14</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                    |                  |
| Distribution                                                                     |                    |                  |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                    |                  |
| Capitalisation                                                                   | -104 873,41        | 21 667,14        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>-104 873,41</b> | <b>21 667,14</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |                  |
| Montant unitaire                                                                 |                    |                  |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                    |                  |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                    |                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |                  |
| Nombre de parts                                                                  |                    |                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                    |                  |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                    |                  |

## Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025           | 31/12/2024        |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>-1 277 115,77</b> | <b>423 899,51</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                      |                   |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-1 277 115,77</b> | <b>423 899,51</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                      |                   |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-1 277 115,77</b> | <b>423 899,51</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                      |                   |
| Distribution                                                                     |                      |                   |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                      |                   |
| Capitalisation                                                                   | -1 277 115,77        | 423 899,51        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>-1 277 115,77</b> | <b>423 899,51</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                      |                   |
| Montant unitaire                                                                 |                      |                   |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                      |                   |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                      |                   |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                      |                   |
| Nombre de parts                                                                  |                      |                   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                      |                   |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                      |                   |

## Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2025  | 31/12/2024   |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>0,16</b> | <b>-0,48</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |             |              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>0,16</b> | <b>-0,48</b> |
| Report à nouveau                                                                 |             |              |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>0,16</b> | <b>-0,48</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |             |              |
| Distribution                                                                     |             |              |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |             |              |
| Capitalisation                                                                   | 0,16        | -0,48        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>0,16</b> | <b>-0,48</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |             |              |
| Montant unitaire                                                                 |             |              |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |             |              |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |             |              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |             |              |
| Nombre de parts                                                                  |             |              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |             |              |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |             |              |

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025           | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>11 837 416,00</b> | <b>3 364 576,33</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         |                      |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>11 837 416,00</b> | <b>3 364 576,33</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                      |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>11 837 416,00</b> | <b>3 364 576,33</b> |

### Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025        | 31/12/2024        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>935 309,62</b> | <b>145 295,20</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                   |                   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>935 309,62</b> | <b>145 295,20</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                   |                   |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>935 309,62</b> | <b>145 295,20</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |                   |
| Distribution                                                                              |                   |                   |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                   |                   |
| Capitalisation                                                                            | 935 309,62        | 145 295,20        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>935 309,62</b> | <b>145 295,20</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |                   |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                   |                   |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                   |
| Nombre de parts                                                                           |                   |                   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                   |                   |

### Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025          | 31/12/2024       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>1 181 891,56</b> | <b>69 751,77</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                     |                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>1 181 891,56</b> | <b>69 751,77</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                     |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>1 181 891,56</b> | <b>69 751,77</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                     |                  |
| Distribution                                                                              |                     |                  |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                     |                  |
| Capitalisation                                                                            | 1 181 891,56        | 69 751,77        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>1 181 891,56</b> | <b>69 751,77</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                     |                  |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                     |                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |                  |
| Nombre de parts                                                                           |                     |                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                     |                  |

## Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025          | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>9 720 176,55</b> | <b>3 149 511,53</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                     |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>9 720 176,55</b> | <b>3 149 511,53</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                     |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>9 720 176,55</b> | <b>3 149 511,53</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                     |                     |
| Distribution                                                                              |                     |                     |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                     |                     |
| Capitalisation                                                                            | 9 720 176,55        | 3 149 511,53        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>9 720 176,55</b> | <b>3 149 511,53</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                     |                     |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                     |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |                     |
| Nombre de parts                                                                           |                     |                     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                     |                     |

## Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>38,27</b> | <b>17,83</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |              |              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>38,27</b> | <b>17,83</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |              |              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>38,27</b> | <b>17,83</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |              |              |
| Distribution                                                                              |              |              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |              |              |
| Capitalisation                                                                            | 38,27        | 17,83        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>38,27</b> | <b>17,83</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |              |              |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |              |              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |              |              |
| Nombre de parts                                                                           |              |              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |              |              |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                  | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                                |        |                     | <b>100 580 692,52</b> | <b>97,34</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>100 580 692,52</b> | <b>97,34</b> |
| <b>Assurance</b>                                                                    |        |                     | <b>2 559 972,29</b>   | <b>2,48</b>  |
| MAPFRE SA                                                                           | EUR    | 597 845             | 2 559 972,29          | 2,48         |
| <b>Banques commerciales</b>                                                         |        |                     | <b>16 110 233,94</b>  | <b>15,58</b> |
| BANCA MEDIOLANUM SPA                                                                | EUR    | 55 931              | 1 088 976,57          | 1,05         |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA                                                        | EUR    | 124 720             | 2 500 636,00          | 2,42         |
| CAIXABANK SA                                                                        | EUR    | 240 620             | 2 513 275,90          | 2,43         |
| ERSTE GROUP BANK AG                                                                 | EUR    | 24 589              | 2 530 208,10          | 2,45         |
| INTESA SANPAOLO                                                                     | EUR    | 404 493             | 2 395 003,05          | 2,32         |
| NATWEST GROUP PLC                                                                   | GBP    | 324 476             | 2 422 189,28          | 2,34         |
| SOCIETE GENERALE SA                                                                 | EUR    | 38 707              | 2 659 945,04          | 2,57         |
| <b>Biotechnologie</b>                                                               |        |                     | <b>2 844 501,42</b>   | <b>2,75</b>  |
| ARGEN-X SE - W/I                                                                    | EUR    | 2 898               | 2 077 286,40          | 2,01         |
| GENMAB A/S                                                                          | DKK    | 2 827               | 767 215,02            | 0,74         |
| <b>Boissons</b>                                                                     |        |                     | <b>814 407,02</b>     | <b>0,79</b>  |
| ROYAL UNIBREW                                                                       | DKK    | 10 588              | 814 407,02            | 0,79         |
| <b>Composants automobiles</b>                                                       |        |                     | <b>943 601,56</b>     | <b>0,91</b>  |
| SCHAEFFLER N                                                                        | EUR    | 112 871             | 943 601,56            | 0,91         |
| <b>Conglomérats industriels</b>                                                     |        |                     | <b>793 421,05</b>     | <b>0,77</b>  |
| ORKLA ASA                                                                           | NOK    | 83 549              | 793 421,05            | 0,77         |
| <b>Construction et ingénierie</b>                                                   |        |                     | <b>4 655 837,88</b>   | <b>4,51</b>  |
| FERROVIAL SE                                                                        | EUR    | 41 193              | 2 279 620,62          | 2,21         |
| NCC AB-B SHS                                                                        | SEK    | 77 615              | 1 578 537,27          | 1,53         |
| SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE                                                        | SEK    | 34 231              | 797 679,99            | 0,77         |
| <b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>                  |        |                     | <b>2 360 040,79</b>   | <b>2,28</b>  |
| LABORATORIOS FARMACEUTICOS R                                                        | EUR    | 12 959              | 822 896,50            | 0,79         |
| LIFCO AB-B SHS                                                                      | SEK    | 23 862              | 775 784,98            | 0,75         |
| TESCO PLC                                                                           | GBP    | 150 471             | 761 359,31            | 0,74         |
| <b>Distribution spécialisée</b>                                                     |        |                     | <b>3 278 333,86</b>   | <b>3,17</b>  |
| HENNES AND MAURITZ B                                                                | SEK    | 148 149             | 2 543 723,94          | 2,46         |
| MONCLER SPA                                                                         | EUR    | 13 376              | 734 609,92            | 0,71         |
| <b>Electricité</b>                                                                  |        |                     | <b>2 435 108,81</b>   | <b>2,36</b>  |
| IBERDROLA SA                                                                        | EUR    | 131 877             | 2 435 108,81          | 2,36         |
| <b>Equipement et services pour l'énergie</b>                                        |        |                     | <b>877 748,99</b>     | <b>0,85</b>  |
| VESTAS WIND SYSTEMS A/S                                                             | DKK    | 37 808              | 877 748,99            | 0,85         |
| <b>Equipements électriques</b>                                                      |        |                     | <b>2 303 105,86</b>   | <b>2,23</b>  |
| HUBER + SUHNER AG-REG                                                               | CHF    | 14 800              | 2 303 105,86          | 2,23         |
| <b>FPI spécialisé</b>                                                               |        |                     | <b>2 031 251,38</b>   | <b>1,97</b>  |
| BIG YELLOW GROUP PLC                                                                | GBP    | 169 559             | 2 031 251,38          | 1,97         |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle     | % Actif Net |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| <b>Gestion immobilière et développement</b>        |        |                     | <b>1 985 958,09</b> | <b>1,92</b> |
| MOBIMO HOLDING AG-REG                              | CHF    | 5 049               | 1 985 958,09        | 1,92        |
| <b>Immobilier</b>                                  |        |                     | <b>2 375 470,46</b> | <b>2,30</b> |
| TRITAX BIG BOX REIT PLC                            | GBP    | 1 362 774           | 2 375 470,46        | 2,30        |
| <b>Industrie aérospatiale et défense</b>           |        |                     | <b>2 300 051,20</b> | <b>2,23</b> |
| AIRBUS SE                                          | EUR    | 11 593              | 2 300 051,20        | 2,23        |
| <b>Logiciels</b>                                   |        |                     | <b>812 994,56</b>   | <b>0,79</b> |
| METSO CORP                                         | EUR    | 54 272              | 812 994,56          | 0,79        |
| <b>Machines</b>                                    |        |                     | <b>7 437 856,26</b> | <b>7,20</b> |
| INTERPUMP GROUP SPA                                | EUR    | 17 745              | 830 111,10          | 0,80        |
| KION GROUP AG                                      | EUR    | 36 190              | 2 469 967,50        | 2,39        |
| SANDVIK AB                                         | SEK    | 29 519              | 819 563,26          | 0,79        |
| SIEMENS ENERGY AG                                  | EUR    | 6 744               | 811 977,60          | 0,79        |
| WARTSILA OYJ ABP                                   | EUR    | 82 442              | 2 506 236,80        | 2,43        |
| <b>Marchés de capitaux</b>                         |        |                     | <b>5 852 320,67</b> | <b>5,66</b> |
| ABN AMRO BANK NV-CVA                               | EUR    | 26 496              | 789 315,84          | 0,76        |
| BANCO SANTANDER SA                                 | EUR    | 250 659             | 2 524 136,13        | 2,44        |
| RAIFFEISEN BANK INTERNATIONA                       | EUR    | 66 289              | 2 538 868,70        | 2,46        |
| <b>Matériaux de construction</b>                   |        |                     | <b>4 707 593,11</b> | <b>4,56</b> |
| HEIDELBERG MATERIALS AG                            | EUR    | 10 351              | 2 308 273,00        | 2,23        |
| LAFARGEHOLCIM LTD                                  | CHF    | 28 711              | 2 399 320,11        | 2,33        |
| <b>Métaux et minerais</b>                          |        |                     | <b>5 607 303,60</b> | <b>5,43</b> |
| ACERINOX SA                                        | EUR    | 63 879              | 808 708,14          | 0,78        |
| BOLIDEN AB                                         | SEK    | 58 624              | 2 789 607,91        | 2,71        |
| THYSSENKRUPP AG                                    | EUR    | 132 682             | 1 230 492,87        | 1,19        |
| VOESTALPINE AG                                     | EUR    | 20 606              | 778 494,68          | 0,75        |
| <b>Papier et industrie du bois</b>                 |        |                     | <b>817 744,25</b>   | <b>0,79</b> |
| STORA ENSO OYJ-R SHS                               | EUR    | 76 389              | 817 744,25          | 0,79        |
| <b>Produits alimentaires</b>                       |        |                     | <b>3 405 808,82</b> | <b>3,30</b> |
| MOWI ASA                                           | NOK    | 43 756              | 898 278,75          | 0,87        |
| SALMAR ASA                                         | NOK    | 48 106              | 2 507 530,07        | 2,43        |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>                    |        |                     | <b>3 060 266,40</b> | <b>2,96</b> |
| IPSEN                                              | EUR    | 6 420               | 763 980,00          | 0,74        |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB                          | EUR    | 9 624               | 2 296 286,40        | 2,22        |
| <b>Services aux collectivités</b>                  |        |                     | <b>1 033 011,00</b> | <b>1,00</b> |
| NEINOR HOMES SA                                    | EUR    | 54 369              | 1 033 011,00        | 1,00        |
| <b>Services aux entreprises</b>                    |        |                     | <b>3 224 920,49</b> | <b>3,12</b> |
| ISS A/S                                            | DKK    | 81 239              | 2 362 446,22        | 2,29        |
| SERCO GROUP PLC                                    | GBP    | 269 724             | 862 474,27          | 0,83        |
| <b>Services de télécommunication diversifiés</b>   |        |                     | <b>4 849 264,54</b> | <b>4,69</b> |
| TELECOM ITALIA SPA                                 | EUR    | 4 566 176           | 2 346 101,23        | 2,27        |
| TELIA CO AB                                        | SEK    | 688 211             | 2 503 163,31        | 2,42        |

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)        | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|-----------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>Services de télécommunication mobile</b>               |        |                     | <b>2 439 306,12</b>   | <b>2,36</b>  |
| VODAFONE GROUP PLC                                        | GBP    | 2 154 005           | 2 439 306,12          | 2,36         |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                    |        |                     | <b>1 482 674,22</b>   | <b>1,43</b>  |
| BANCA IFIS SPA                                            | EUR    | 58 419              | 1 482 674,22          | 1,43         |
| <b>Services liés aux technologies de l'information</b>    |        |                     | <b>3 152 960,28</b>   | <b>3,05</b>  |
| INDRA SISTEMAS SA                                         | EUR    | 48 947              | 2 375 887,38          | 2,30         |
| TIETOEVRV OYJ                                             | EUR    | 42 463              | 777 072,90            | 0,75         |
| <b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b> |        |                     | <b>2 084 238,60</b>   | <b>2,02</b>  |
| BRITISH LAND CO PLC                                       | GBP    | 276 035             | 1 276 561,11          | 1,24         |
| LAND SECURITIES GROUP PLC                                 | GBP    | 113 380             | 807 677,49            | 0,78         |
| <b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>          |        |                     | <b>1 943 385,00</b>   | <b>1,88</b>  |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI                              | EUR    | 3 013               | 1 943 385,00          | 1,88         |
| <b>Total</b>                                              |        |                     | <b>100 580 692,52</b> | <b>97,34</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |        | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     |                                    |        |                             |             |                      |             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| BARCLAY 16/12/2027           | 45 000 000          | 19 212,89                          |        | 45 000 000,00               |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>19 212,89</b>                   |        | <b>45 000 000,00</b>        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>19 212,89</b>                   |        | <b>45 000 000,00</b>        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements  | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                       |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| 1. Futures            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.         |                     |                                    |        |                             |
| 2. Options            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.         |                     |                                    |        |                             |
| 3. Swaps              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.         |                     |                                    |        |                             |
| 4. Autres instruments |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>          |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements  | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                       |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| 1. Futures            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.         |                     |                                    |        |                             |
| 2. Options            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.         |                     |                                    |        |                             |
| 3. Swaps              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.         |                     |                                    |        |                             |
| 4. Autres instruments |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>          |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements  | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                       |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| 1. Futures            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.         |                     |                                    |        |                             |
| 2. Options            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.         |                     |                                    |        |                             |
| 3. Swaps              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.         |                     |                                    |        |                             |
| 4. Autres instruments |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>          |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 100 580 692,52                     |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 19 212,89                          |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)                                                                    | 3 169 268,79                       |
| Autres passifs (-)                                                                   | -436 116,37                        |
| Passifs de financement (-)                                                           |                                    |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>103 333 057,83</b>              |

| Libellé de la part                    | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A | EUR               | 62 741,384      | 129,94             |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY I | EUR               | 38 379,968      | 269,60             |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P | EUR               | 407 664,763     | 208,09             |
| Part ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY S | EUR               | 2,1652          | 156,12             |

## 6. ANNEXE(S)

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

**Nom du produit : Arkéa Focus - European Economy (S)**

**Code ISIN : FR001400NJ65**

**Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2026**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Classification soumis au droit français.

Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 15/02/2024, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'économie européenne », les investissements se feront sur des entreprises européennes qui privilégient une activité en Europe.

Univers d'investissement : Il correspond :

- de façon très majoritaire (>75%) aux actions européennes de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace économique européen (EEE) éligibles aux critères PEA fixés par la réglementation applicable de large et moyenne capitalisation, ainsi que ;

- de façon minoritaire (<25%) aux actions des sociétés ayant leur siège au Royaume Uni et en Suisse ;

La sélection de ces actions se fait tous secteurs d'activités confondus. Les actions qui sont retenues pour intégrer l'Univers d'investissement sont celles qui :

- font l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données ;

- et qui présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion.

Cet univers d'investissement correspond à environ 800 valeurs : les actions de large et moyenne capitalisation se définissent par une capitalisation boursière respective d'au moins cinq milliards et un milliard d'euros ; ces actions devant également avoir une liquidité quotidienne d'au moins deux millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les six derniers mois. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application de chacun des filtres extra-financiers suivants :

- Filtres normatif : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Traitement de la thématique « Economie Europe » : Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'univers d'investissement au regard du poids réel que représente son activité depuis le territoire européen. Pour quantifier le caractère « européen » de l'activité d'une entreprise, nous utilisons, de manière non exhaustive et non cumulative, différents indicateurs comme notamment, la localisation de ses outils de production, les lieux d'investissement, la localisation des emplois. Le seuil minimal de significativité de l'indicateur sélectionné pour chaque émetteur visé afin d'évaluer son scoring « Europe » est de 15%. Une approche best in class 80% sur ce scoring « Europe » est utilisée pour éliminer le dernier quintile composé des entreprises les moins vertueuses concernant leur activité en Europe relativement à leur activité dans le monde. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers décrits ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Sélection finale : Cette sélection finale des valeurs de l'univers investissable s'appuie sur quatre éléments et analyses : analyse de tendance, analyse fondamentale, analyse de « l'activité en Europe » et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille et le respect d'une trajectoire de température du portefeuille de +2% à horizon 2100.

Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. L'exposition globale du portefeuille se situera entre 75% et 105% de son actif net. Dans cette fourchette d'exposition, un minimum de 90% sera systématiquement investi en actions, dont au minimum 75% de l'actif en titres éligibles au PEA, à savoir des actions émises par des sociétés établies dans l'UE, et en Norvège. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net. Les instruments dérivés seront négociés avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de meilleure exécution/meilleure sélection et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Enfin, dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%. Le fonds bénéficie du Label ISR.

Indicateur de référence : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le Fonds est géré activement, c'est-à-dire que l'objectif de gestion n'est aucunement de répliquer la performance d'un indice qu'il soit. Toutefois, afin de permettre aux investisseurs de situer le Fonds par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du Fonds avec l'évolution de l'indicateur de référence suivant (dividendes nets réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans. La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées jusqu'à 12h par Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées et réceptionnées auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur (part P, I, S et A), et auprès d'IZNES pour les souscripteurs autorisés à souscrire via la plateforme IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur (part P). Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

**Nom du produit : Arkéa Focus - European Economy (P)**

**Code ISIN : FR0000442949**

**Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2026**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Classification soumis au droit français.

Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 28/04/2000, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'économie européenne », les investissements se feront sur des entreprises européennes qui privilégient une activité en Europe.

Univers d'investissement : Il correspond :

- de façon très majoritaire (>75%) aux actions européennes de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace économique européen (EEE) éligibles aux critères PEA fixés par la réglementation applicable de large et moyenne capitalisation, ainsi que ;

- de façon minoritaire (<25%) aux actions des sociétés ayant leur siège au Royaume Uni et en Suisse ;

La sélection de ces actions se fait tous secteurs d'activités confondus. Les actions qui sont retenues pour intégrer l'Univers d'investissement sont celles qui :

- font l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données ;

- et qui présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion.

Cet univers d'investissement correspond à environ 800 valeurs : les actions de large et moyenne capitalisation se définissent par une capitalisation boursière respective d'au moins cinq milliards et un milliard d'euros ; ces actions devant également avoir une liquidité quotidienne d'au moins deux millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les six derniers mois. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application de chacun des filtres extra-financiers suivants :

- Filtres normatif : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Traitement de la thématique « Economie Europe » : Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'univers d'investissement au regard du poids réel que représente son activité depuis le territoire européen. Pour quantifier le caractère « européen » de l'activité d'une entreprise, nous utilisons, de manière non exhaustive et non cumulative, différents indicateurs comme notamment, la localisation de ses outils de production, les lieux d'investissement, la localisation des emplois. Le seuil minimal de significativité de l'indicateur sélectionné pour chaque émetteur visé afin d'évaluer son scoring « Europe » est de 15%. Une approche best in class 80% sur ce scoring « Europe » est utilisée pour éliminer le dernier quintile composé des entreprises les moins vertueuses concernant leur activité en Europe relativement à leur activité dans le monde. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers décrits ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Sélection finale Cette sélection finale des valeurs de l'univers investissable s'appuie sur quatre éléments et analyses : analyse de tendance, analyse fondamentale, analyse de « l'activité en Europe » et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille et le respect d'une trajectoire de température du portefeuille de +2% à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. L'exposition globale du portefeuille se situera entre 75% et 105% de son actif net. Dans cette fourchette d'exposition, un minimum de 90% sera systématiquement investi en actions, dont au minimum 75% de l'actif en titres éligibles au PEA, à savoir des actions émises par des sociétés établies dans l'UE, et en Norvège. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net. Les instruments dérivés seront négociés avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de meilleure exécution/meilleure sélection et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Enfin, dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%. Le fonds bénéficie du Label ISR.

Indicateur de référence : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le Fonds est géré activement, c'est-à-dire que l'objectif de gestion n'est aucunement de répliquer la performance d'un indice qu'il soit. Toutefois, afin de permettre aux investisseurs de situer le Fonds par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du Fonds avec l'évolution de l'indicateur de référence suivant (dividendes nets réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans. La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées jusqu'à 12h par Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées et réceptionnées auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur (part P, I, S et A), et auprès d'IZNES pour les souscripteurs autorisés à souscrire via la plateforme IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur (part P). Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

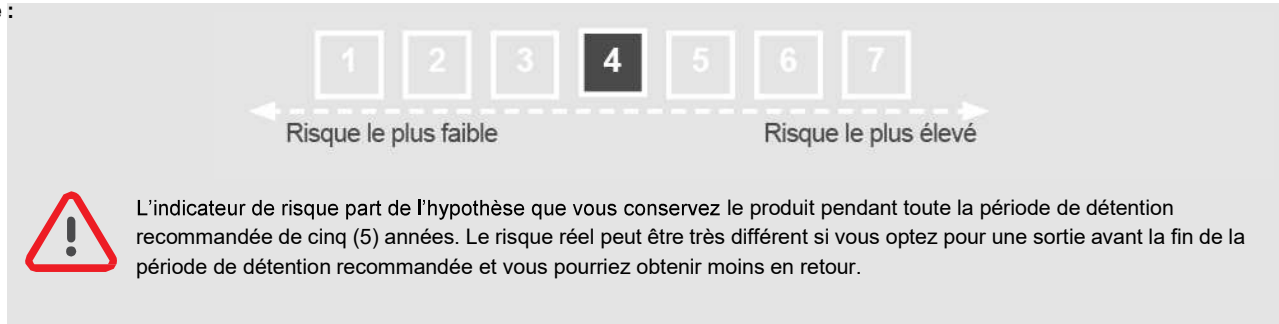
Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Entrepreneurs. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement."

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement 10 000 euros

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 3 651 €                   | 3 471 €                      |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -63,49%                   | -19,07%                      |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 7 053 €                   | 7 510 €                      |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -29,47%                   | -5,57%                       |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 471 €                  | 11 418 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 4,71%                     | 2,69%                        |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 14 419 €                  | 15 816 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 44,19%                    | 9,60%                        |

\*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2017 et de 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 10/2015 et de 10/2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2020 et de 03/2025.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 205 €                     | 1 104 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 2,05%                     | 2,12% chaque année           |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,80% avant déduction des coûts et de 2,69% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 1,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 190 €                     |
| Coûts de transaction                                               | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 12 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du Fonds supérieure à la performance de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.<br>La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.<br>Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. | 3 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : [contact@arkea-am.com](mailto:contact@arkea-am.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#).

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2026

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON  
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

**Nom du produit : Arkéa Focus - European Economy (A)**

**Code ISIN : FR001400NJ57**

**Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2026**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Classification soumis au droit français.

Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 15/02/2024, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'économie européenne », les investissements se feront sur des entreprises européennes qui privilégient une activité en Europe.

Univers d'investissement : Il correspond :

- de façon très majoritaire (>75%) aux actions européennes de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace économique européen (EEE) éligibles aux critères PEA fixés par la réglementation applicable de large et moyenne capitalisation, ainsi que ;

- de façon minoritaire (<25%) aux actions des sociétés ayant leur siège au Royaume Uni et en Suisse ;

La sélection de ces actions se fait tous secteurs d'activités confondus. Les actions qui sont retenues pour intégrer l'Univers d'investissement sont celles qui :

- font l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données ;

- et qui présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion.

Cet univers d'investissement correspond à environ 800 valeurs : les actions de large et moyenne capitalisation se définissent par une capitalisation boursière respective d'au moins cinq milliards et un milliard d'euros ; ces actions devant également avoir une liquidité quotidienne d'au moins deux millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les six derniers mois. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application de chacun des filtres extra-financiers suivants :

- Filtres normatifs : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Traitement de la thématique « Economie Europe » : Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'univers d'investissement au regard du poids réel que représente son activité depuis le territoire européen. Pour quantifier le caractère « européen » de l'activité d'une entreprise, nous utilisons, de manière non exhaustive et non cumulative, différents indicateurs comme notamment, la localisation de ses outils de production, les lieux d'investissement, la localisation des emplois. Le seuil minimal de significativité de l'indicateur sélectionné pour chaque émetteur visé afin d'évaluer son scoring « Europe » est de 15%. Une approche best in class 80% sur ce scoring « Europe » est utilisée pour éliminer le dernier quintile composé des entreprises les moins vertueuses concernant leur activité en Europe relativement à leur activité dans le monde. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers décrits ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Sélection finale Cette sélection finale des valeurs de l'univers investissable s'appuie sur quatre éléments et analyses : analyse de tendance, analyse fondamentale, analyse de « l'activité en Europe » et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille et le respect d'une trajectoire de température du portefeuille de +2% à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. L'exposition globale du portefeuille se situera entre 75% et 105% de son actif net. Dans cette fourchette d'exposition, un minimum de 90% sera systématiquement investi en actions, dont au minimum 75% de l'actif en titres éligibles au PEA, à savoir des actions émises par des sociétés établies dans l'UE, et en Norvège. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net. Les instruments dérivés seront négociés avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de meilleure exécution/meilleure sélection et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Enfin, dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%. Le fonds bénéficie du Label ISR.

Indicateur de référence : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le Fonds est géré activement, c'est-à-dire que l'objectif de gestion n'est aucunement de répliquer la performance d'un indice quel qu'il soit. Toutefois, afin de permettre aux investisseurs de situer le Fonds par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du Fonds avec l'évolution de l'indicateur de référence suivant (dividendes nets réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans. La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées jusqu'à 12h par Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées et réceptionnées auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur (part P, I, S et A), et auprès d'IZNES pour les souscripteurs autorisés à souscrire via la plateforme IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur (part P). Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

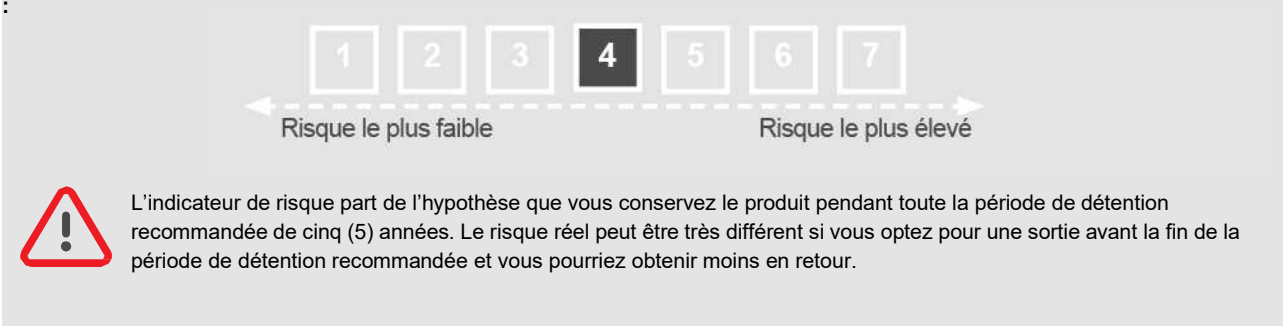
Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Entrepreneurs. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement."

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 3 610 €                   | 3 601 €                      |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -63,90%                   | -18,48%                      |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 8 434 €                   | 10 001 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -15,66%                   | 0,00%                        |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 572 €                  | 13 732 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 5,72%                     | 6,55%                        |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 14 214 €                  | 18 993 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 42,14%                    | 13,69%                       |

\*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 05/2015 et de 05/2020.  
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2018 et de 03/2023.  
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2020 et de 03/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 205 €                     | 1 148 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 2,05%                     | 2,20% chaque année           |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,74% avant déduction des coûts et de 6,55% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 1,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 190 €                     |
| Coûts de transaction                                               | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 12 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du Fonds supérieure à la performance de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.<br>La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.<br>Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. | 3 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : [contact@arkea-am.com](mailto:contact@arkea-am.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#).

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2026

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON  
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT**

**Nom du produit : Arkéa Focus - European Economy (I)**

**Code ISIN : FR0010378380**

**Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management** société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

[www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2026**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

Type : Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) Classification soumis au droit français.

Actions des pays de la zone euro éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Durée : La date de création du produit est le 28/04/2000, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions d'entreprises de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), de large et moyenne capitalisation, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'économie européenne », les investissements se feront sur des entreprises européennes qui privilégient une activité en Europe.

Univers d'investissement : Il correspond :

- de façon très majoritaire (>75%) aux actions européennes de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou dans un Etat de l'Espace économique européen (EEE) éligibles aux critères PEA fixés par la réglementation applicable de large et moyenne capitalisation, ainsi que ;

- de façon minoritaire (<25%) aux actions des sociétés ayant leur siège au Royaume Uni et en Suisse ;

La sélection de ces actions se fait tous secteurs d'activités confondus. Les actions qui sont retenues pour intégrer l'Univers d'investissement sont celles qui :

- font l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données ;

- et qui présentent une liquidité adéquate selon la Société de Gestion.

Cet univers d'investissement correspond à environ 800 valeurs : les actions de large et moyenne capitalisation se définissent par une capitalisation boursière respective d'au moins cinq milliards et un milliard d'euros ; ces actions devant également avoir une liquidité quotidienne d'au moins deux millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les six derniers mois. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application de chacun des filtres extra-financiers suivants :

- Filtres normatifs : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

- Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Traitement de la thématique « Economie Europe » : Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'univers d'investissement au regard du poids réel que représente son activité depuis le territoire européen. Pour quantifier le caractère « européen » de l'activité d'une entreprise, nous utilisons, de manière non exhaustive et non cumulative, différents indicateurs comme notamment, la localisation de ses outils de production, les lieux d'investissement, la localisation des emplois. Le seuil minimal de significativité de l'indicateur sélectionné pour chaque émetteur visé afin d'évaluer son scoring « Europe » est de 15%. Une approche best in class 80% sur ce scoring « Europe » est utilisée pour éliminer le dernier quintile composé des entreprises les moins vertueuses concernant leur activité en Europe relativement à leur activité dans le monde. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers décrits ci-dessus peuvent être sélectionnés.

Sélection finale Cette sélection finale des valeurs de l'univers investissable s'appuie sur quatre éléments et analyses : analyse de tendance, analyse fondamentale, analyse de « l'activité en Europe » et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille et le respect d'une trajectoire de température du portefeuille de +2% à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. L'exposition globale du portefeuille se situera entre 75% et 105% de son actif net. Dans cette fourchette d'exposition, un minimum de 90% sera systématiquement investi en actions, dont au minimum 75% de l'actif en titres éligibles au PEA, à savoir des actions émises par des sociétés établies dans l'UE, et en Norvège. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite de 100 % de l'actif net. Les instruments dérivés seront négociés avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de meilleure exécution/meilleure sélection et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Enfin, dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors liquidités) sera durablement supérieure à 90%. Le fonds bénéficie du Label ISR.

Indicateur de référence : EURO STOXX EUR Rendement Net (code Bloomberg : SXXT). Le Fonds est géré activement, c'est-à-dire que l'objectif de gestion n'est aucunement de répliquer la performance d'un indice qu'il soit. Toutefois, afin de permettre aux investisseurs de situer le Fonds par rapport à son univers d'investissement, il est possible de comparer a posteriori la performance du Fonds avec l'évolution de l'indicateur de référence suivant (dividendes nets réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : 5 ans. La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées jusqu'à 12h par Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées et réceptionnées auprès de CACEIS Bank au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation, pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur (part P, I, S et A), et auprès d'IZNES pour les souscripteurs autorisés à souscrire via la plateforme IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur (part P). Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

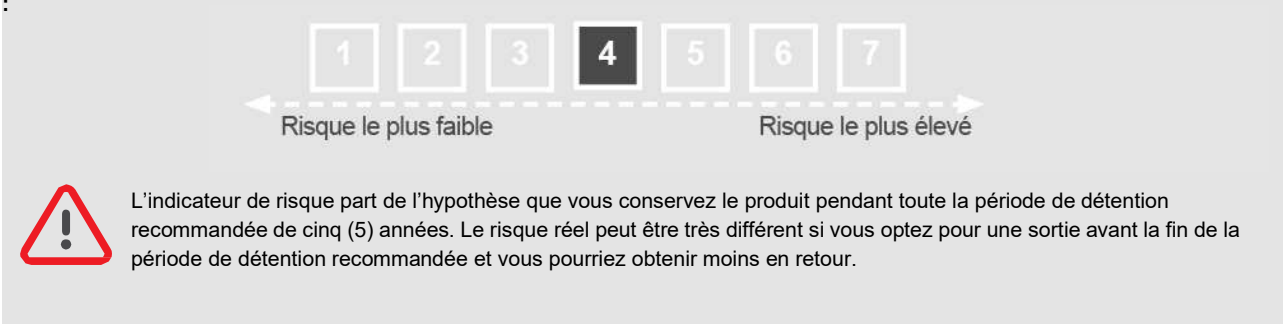
Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Entrepreneurs. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement."

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement 10 000 euros

| Scénarios     |                                                                                                          | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement |                           |                              |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                   | 3 654 €                   | 3 479 €                      |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -63,46%                   | -19,04%                      |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 7 140 €                   | 8 002 €                      |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | -28,60%                   | -4,36%                       |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 10 527 €                  | 12 047 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 5,27%                     | 3,79%                        |
| Favorable     | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts                                                 | 14 613 €                  | 16 810 €                     |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                   | 46,13%                    | 10,95%                       |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 09/2017 et de 09/2022.  
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2020 et de 01/2025.  
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2020 et de 03/2025.

\*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps :

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après * 5 ans |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 105 €                     | 546 €                        |
| Incidence des coûts annuels** | 1,05%                     | 1,07% chaque année           |

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,86% avant déduction des coûts et de 3,79% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 0,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 90 €                      |
| Coûts de transaction                                               | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 12 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du Fonds supérieure à la performance de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.<br>La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.<br>Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence EURO STOXX EUR Rendement Net (dividendes réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds. | 3 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée ( 5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : [contact@arkea-am.com](mailto:contact@arkea-am.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#).

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les dix dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2026

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON  
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

**Dénomination du produit :** Arkéa Focus - European Economy

**Identifiant d'entité juridique :** 96950059A7K6B2DMFD93

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_%

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de

65.1 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales par la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Le fonds a mis en œuvre une approche ESG généraliste à travers une méthode "Best-in-Class". Ainsi, chaque émetteur a été analysé sur un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, conduisant à une note ESG. Ainsi le taux d'alignement aux caractéristiques E/S a été évalué selon la part des émetteurs bénéficiant d'une note ESG sur total de l'actif net du fonds.

Par ailleurs, le fonds a cherché notamment à obtenir une empreinte carbone inférieure à celle de son univers d'investissement et à respecter une trajectoire de température du portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100.

Le taux d'alignement des caractéristiques environnementales et sociales s'est élevé à 97.4%.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

La performance des indicateurs de durabilité au 31/12/2025 est la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 178.8 tCO<sub>2</sub>eq/M€.

0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31/12/2024, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope 1&2", le fonds a présenté une performance de 26,8 tCO<sub>2</sub>eq/M€.

0.0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.



### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le produit financier s'était engagé à un objectif d'investissement durable minimum de 25 %. Cet investissement pouvant répondre à des objectifs aussi bien environnementaux que sociaux.

Il a réalisé des investissements durables pour 65.1 % correspondant à des émetteurs dont la majorité du chiffre d'affaires contribue à un objectif environnemental ou social.

### ● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Dans le cadre des investissements réalisés par le fonds, Arkéa Asset Management évalue l'absence de préjudice important à aucun de ces objectifs d'investissement durable ("Do Not Significant Harm" ou "DNSH"), tel que ce principe est défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR), via la mesure des Principales Incidences Négatives ("PAI") ou l'observation de controverses importantes sur des enjeux environnementaux ou sociaux. Tout investissement ne respectant pas ce principe "DNSH", ne peut être considéré comme un investissement durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte par la politique d'investissement mise en œuvre pour la sélection des titres détenus à l'actif du fonds.

Cette méthodologie permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, à savoir :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui contreviennent de façon sévère et/ou récurrente aux droits de l'Homme (PAI n°10).
- Exclusion des sociétés qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles et/ou de l'industrie charbonnière entendue dans son sens large (PAI n°4). Les seuils d'exclusion sont présentés par les politiques d'exclusions sectorielles publiées par le Crédit Mutuel Arkéa.
- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la conception, la fabrication, la commercialisation et/ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes dites controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armements bactériologiques ou chimiques, munitions à uranium appauvri ou au phosphore blanc).
- Prise en compte des émissions de GES (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3).

Les autres PAI sont pris en considération de façon indirecte par la méthodologie de notation extra financière propre à Arkéa Asset Management, à savoir :

- La part d'énergies non-renouvelable consommée et produite (PAI n°5)
- L'intensité des consommations énergétiques (PAI n°6)
- Impact des activités développées sur la biodiversité (PAI n°7)
- Impact des rejets dans l'eau (PAI n°8)
- Impact des gestions de déchets (PAI n°9)
- Mécanisme de conformité au Pacte mondial des Nations Unies et aux guidelines de l'OCDE (PAI n°11)
- Prise en considération des écarts de rémunérations hommes / femmes (PAI n°12)
- Prise en compte de la mixité au sein des organes de direction (PAI n°13)

Cette approche, dans son ensemble, traite de façon directe ou indirecte tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Une politique d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE est appliquée. Afin d'identifier ces entreprises, la société de gestion s'appuie sur un outil fourni par Sustainalytics, permettant d'identifier les entreprises qui contreviennent de façon grave et/ou récurrente au respect des droits humains fondamentaux, des normes internationales du travail, qui sont impliquées dans des scandales de corruption ou provoqué de graves atteintes à l'environnement.

De plus, sont interdits tous les investissements dans des entreprises impliquées dans la conception, fabrication, stockage ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes bactériologiques et chimiques).

*La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG d'Arkéa Asset Management repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site d'Arkéa Asset Management.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué n°2022/1288 du 6 avril 2022 sont pris en considération.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

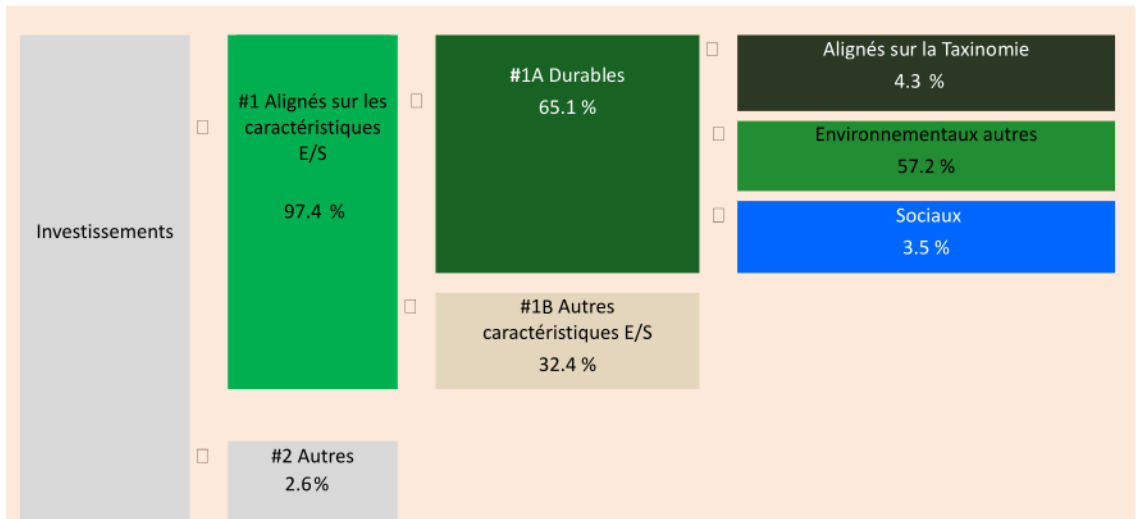
| Investissements les plus importants | Secteur                               | % actif | Pays     |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------|----------|
| Boliden AB                          | Matériaux                             | 2.7%    | Suède    |
| Societe Generale SA                 | Services Financiers                   | 2.6%    | France   |
| Mapfre SA                           | Services Financiers                   | 2.5%    | Espagne  |
| H & M Hennes & Mauritz AB           | Biens de consommation discrétionnaire | 2.5%    | Suède    |
| Raiffeisen Bank International       | Services Financiers                   | 2.5%    | Autriche |
| Erste Group Bank AG                 | Services Financiers                   | 2.4%    | Autriche |
| Banco Santander SA                  | Services Financiers                   | 2.4%    | Espagne  |
| CaixaBank SA                        | Services Financiers                   | 2.4%    | Espagne  |
| Salmar ASA                          | Biens de consommation de base         | 2.4%    | Norvège  |
| Wartsila OYJ Abp                    | Industrie                             | 2.4%    | Finlande |
| Telia Co AB                         | Communication                         | 2.4%    | Suède    |
| Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA  | Services Financiers                   | 2.4%    | Espagne  |
| Iberdrola SA                        | Services publics                      | 2.4%    | Espagne  |

| Investissements les plus importants | Secteur       | % actif | Pays        |
|-------------------------------------|---------------|---------|-------------|
| KION Group AG                       | Industrie     | 2.4%    | Allemagne   |
| Vodafone Group PLC                  | Communication | 2.4%    | Royaume-Uni |



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Wireless Telecommunication Services, Équipement électrique, Aérospatiale et défense, Services et fournitures commerciaux, Construction et génie civil, Divertissement, Composants automobiles, Produits personnels, Boissons, Automobiles, Services publics d'électricité, Matériaux de construction, Assurance, Machines, Produits pharmaceutiques, Banques, Fonds d'investissement immobilier (REITs) en actions, Biotechnologie, Métaux et mines, Outils et services des sciences de la vie, Médias.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

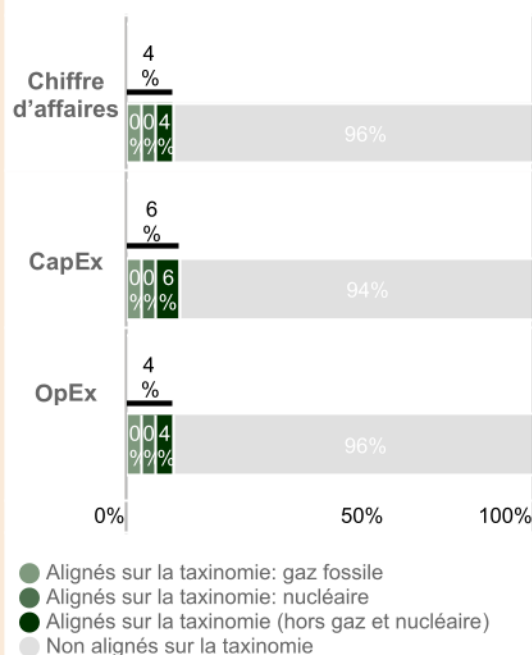
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

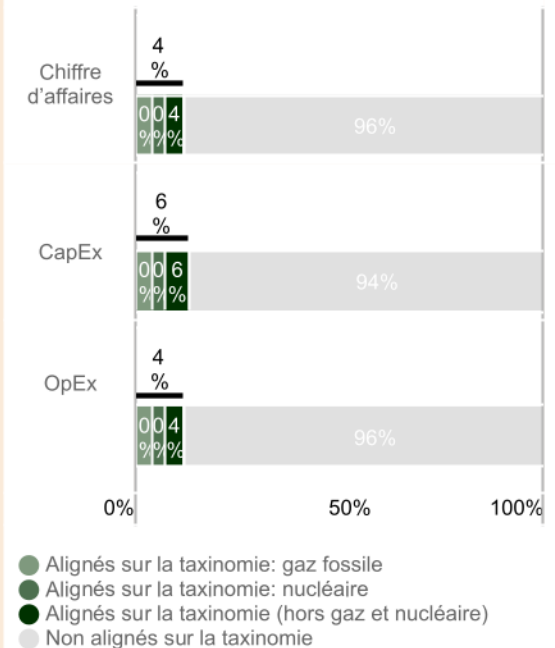
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100% des investissements

totaux.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi que, le cas échéant, les investissements dans des sociétés ou des OPC n'ayant pas fait l'objet d'une analyse extra financière.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.